

Comment créer une entreprise

Vous pouvez créer une entreprise :

- à titre personnel (personne physique)
- au titre d'une entité (personne morale).

Les principales étapes de création d'une entreprise commerciale de type personne morale sont:

Le certificat négatif Vous avez besoin d'un **certificat négatif** qui atteste que votre nom commercial n'est pas déjà utilisé et peut être utilisé pour l'immatriculation au Registre du Commerce.

Les statuts - Vous devez **rédiger vos statuts** , qui sont un acte notarié ou sous seing privé. Pour cela vous pouvez faire appel à un notaire, un avocat, un conseiller juridique, etc.-Vous enregistrez vos statuts au secrétariat-greffe du tribunal compétent après les avoir légalisés

Le blocage des fonds Le blocage du capital s'effectue auprès de votre banque qui vous fournit une **attestation bancaire** prouvant que vous disposez des fonds nécessaires et obligatoires exigés par la loi. La somme diffère suivant le type d'entreprise que vous avez choisi.

La publication Vous publiez la création de votre entreprise dans un **journal d'annonces officiel**.

Le numéro de patente Vous devez avoir un **numéro de patente** et des identifiants fiscaux, que vous obtenez auprès du centre des impôts dont vous dépendez.

Le Registre du Commerce Vous vous **immatriculez sur le Registre du Commerce** : c'est l'acte de naissance de votre entreprise.